

# DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

### NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION: AD-AGAJ-0827

### I. Cadre de la décision

Mentionnez la ou les disposition(s) en vertu de laquelle / desquelles la délégation est donnée.

X Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 03 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

Article 33, alinéa 1er, 1°

Article 33, alinéa 2

 $\square$  Autre(s) texte(s) juridique(s):

Précisez les articles justifiant la décision.

☐ Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

Si la délégation est donnée en vertu d'un acte de délégation préalable, indiquer les références de celuici ainsi que les dispositions qui autorisent une délégation en cascade.

### II. Identification

## A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- Rang et/ou fonction: 15
- Nom et prénom : CHEVALIER Rudy

# B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Tournai du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- Rang et/ou fonction: 12



- Nom et prénom : VERHELST Michaël

## III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets internes

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre	r · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
texte	
Art. 33, alinéa 1er, 1°	Accorder aux membres du personnel relevant de la Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Tournai du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption, les congés annuels de vacances, les congés pour motif impérieux d'ordre familial, les congés de circonstances et pour force majeure et les congés exceptionnels

## TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	<u> </u>
/	/

## IV. Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

(Facultatif - les suppléants éventuels recevront copie de la présente)

En cas d'absence du subdélégataire la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1:

- O Entité : Direction du Service de Protection de la Jeunesse de Tournai du Service général des Services de l'Aide à la Jeunesse et des Services de la Protection de la Jeunesse et de l'Adoption
- o Rang et/ou fonction: Directrice adjointe
- Nom et prénom : BOUCHAT Fabienne
  Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition,
  veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et du suppléant n°1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- o Entité:
- o Rang et/ou fonction:



O Nom et prénom:

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité:
- O Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

En cas d'absence du subdélégataire et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité:
- O Rang et/ou fonction:
- O Nom et prénom :

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser :

V. Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence

Indiquez, le cas échéant, d'autres informations utiles à la clarification des attributions déléguées.

# VI. Durée de la délégation

A défaut de préciser la date d'entrée en vigueur de l'acte de subdélégation, celui-ci sera réputé entrer en vigueur à dater de sa signature.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (facultatif):

Date et signature du subdélégataire

Date et signature de l'autorité délégataire







- HA

Fabienne BOUCHAT Signature simple 07/11/2022 09:02:06

Rudy CHEVALIER Signature simple 03/10/2022 13:44:56

